



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE SARTHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 5 - FEVRIER 2011

SOMMAIRE

PREFECTURE 72

DRLP

Arrêté N °2011027-0001 - Élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 Fixation des tarifs maxima admis au remboursement des frais d'impression et d'affichage des documents électoraux	1
Arrêté N °2011031-0011 - Élections cantonales des 20 et 27 mars 2011. Institution des commissions de propagande	4
Arrêté N °2011031-0012 - Elections cantonales des 20 et 27 mars 2011 Arrêté fixant les dates de dépôt des candidatures et des documents de propagande	17



PREFECTURE SARTHE

Arrêté n °2011027-0001

signé par RAVIER François
le 26 Janvier 2011

PREFECTURE 72
DRLP

Élections cantonales des 20 et 27 mars 2011
Fixation des tarifs maxima admis au
remboursement des frais d'impression et
d'affichage des documents électoraux

LE PRÉFET DE LA SARTHE
Chevalier de la Légion d'Honneur ;
Officier de l'Ordre National du Mérite.

VU le code électoral et notamment ses articles L.216, L.217, R.27, R.28, R.29, R.30 et R39,

VU le décret n° 2010-1399 du 12 novembre 2010 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement de la série sortante des conseillers généraux et pour pourvoir aux sièges vacants ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Sarthe,

ARRETE

Article 1^{er}

Pour donner droit à remboursement, **les circulaires et les bulletins de vote** des candidats à l'élection des conseillers généraux des 20 et 27 mars 2011 sont imprimés sur du papier de qualité écologique qui remplit l'une des deux conditions suivantes :

- papier contenant au moins 50% de fibres recyclées au sens de la norme ISO 14021 ou équivalent ;
- papier bénéficiant d'une certification de gestion durable des forêts délivrée par les systèmes FSC, PEFC ou équivalent.

Article 2

Les candidats à l'élection des conseillers généraux des 20 et 27 mars 2011 qui obtiendront au moins 5 % des suffrages exprimés seront remboursés de leurs frais de propagande électorale aux conditions et **tarifs maxima hors taxes** fixés comme suit :

1 – Circulaires :

Les déclarations sont imprimées sur papier blanc ou de couleur dont le grammage est compris entre 60 et 80 grammes au mètre carré. La combinaison des trois couleurs (bleu, blanc et rouge), à l'exception de la reproduction de l'emblème d'un parti ou groupement politique, est interdite.

Le format est de 210 x 297 mm.

Les tarifs maxima de remboursement des frais d'impression des déclarations sont fixés comme suit :

- recto : 100 € de frais fixes et 20,00 € HT le mille
- recto-verso : 250 € de frais fixes et 20,00 € le mille

2 – Bulletins de vote :

Les bulletins de vote sont imprimés en une seule couleur (caractères, illustrations, emblème éventuel, etc.) et exclusivement sur papier blanc dont le grammage est compris entre 60 et 80 grammes au mètre carré.

Le format est de 105 x 148 mm.

Les tarifs maxima de remboursement des frais d'impression des bulletins de vote sont fixés comme suit :

- 75,00 € de frais fixes et 7,90 € le mille

3 – Affiches

Les affiches imprimées sur papier blanc sont interdites (sauf lorsqu'elles sont recouvertes de caractères ou d'illustrations de couleur) de même que celles comprenant une combinaison des couleurs bleu, blanc et rouge, à l'exception de la reproduction de l'emblème d'un parti ou groupement politique.

- **Les tarifs maxima de remboursement des frais d'impression des grandes affiches** (largeur maximale de 594 millimètres et hauteur maximale de 841 millimètres) sont fixés comme suit :

- 296,03 € de frais fixes et 0,38 € l'unité

- **Les tarifs maxima de remboursement des frais d'impression des petites affiches** (largeur maximale de 297 millimètres et hauteur maximale de 420 millimètres) sont fixés comme suit :

- 93,36 € de frais fixes et 0,18 € l'unité

4 – Apposition

Les tarifs maxima pour les frais d'apposition sont fixés comme suit :

- affiche format 594 x 841 mm : 2,20 € l'unité

- affiche format 297 x 420 mm : 1,30 € l'unité

Article 3

Tous les tarifs visés au présent arrêté doivent inclure les prestations obligatoires qui ne peuvent donner lieu à remboursement supplémentaire (achat du papier et de l'encre, composition, montage, corrections d'auteurs, façonnage, massicotage, emballage, pliage, transport, livraison).

Article 4

Le remboursement des frais d'impression s'effectue dans la limite du tarif le moins élevé entre le département du lieu d'impression et le département de la préfecture qui assure le remboursement

Article 5

Le remboursement aux candidats s'effectuera sur présentation des pièces justificatives suivantes :

- Les factures, en deux exemplaires, correspondant aux impressions des déclarations, bulletins de vote et affiches, libellées au nom du candidat et accompagnées d'un relevé d'identité bancaire et d'une éventuelle subrogation sont à adresser à la préfecture du département ;

- Les factures, en deux exemplaires, correspondant à l'affichage, libellées au nom du candidat et accompagnées d'un relevé d'identité bancaire et d'une éventuelle subrogation sont à adresser à la préfecture de chaque département.

Article 6

Le secrétaire général de la préfecture ainsi que le président de la commission de propagande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil de actes administratifs de l'Etat dans le département.

Le Préfet,
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : François RAVIER



PREFECTURE SARTHE

Arrêté n °2011031-0011

signé par LELARGE Pascal
le 31 Janvier 2011

PREFECTURE 72
DRLP

Élections cantonales des 20 et 27 mars 2011.
Institution des commissions de propagande

Service origine :

*Direction de la Réglementation
et des Libertés Publiques*

*Bureau de l'état civil,
des naturalisations,
de la Réglementation
et des Elections*

Arrêté n° 2011031-0011 du 31 janvier 2011

OBJET : Elections cantonales des 20 et 27 mars 2011.
Institution des commissions de propagande.

**LE PRÉFET DE LA SARTHE
Chevalier de la Légion d'Honneur ;
Officier de l'Ordre National du Mérite.**

- VU le Code Electoral et notamment ses articles L 212, R 31 et R 32,
- VU le décret n° 2010-1399 du 12 novembre 2010 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement de la série sortante des conseillers généraux,
- VU l'ordonnance du 19 janvier 2011 de M. le Premier Président de la Cour d'Appel d'ANGERS,
- VU les propositions de M. le Directeur départemental des finances publiques de la Sarthe et de M. le Directeur Départemental de la Poste,

Sur proposition du Secrétaire Général,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} Les Commissions de propagande sont instituées pour l'organisation des élections cantonales du 20 et 27 mars 2011 dans les cantons de : ALLONNES, BEAUMONT SUR SARTHE, CONLIE, MAMERS, MAROLLES LES BRAULTS, MONTFORT LE GESNOIS, SAINT CALAIS, SAINT PATERNE, TUFFE, LA CHARTRE SUR LE LOIR, LE GRAND LUCE, LE LUDE, MALICORNE SUR SARTHE et SABLE SUR SARTHE.

Une commission de propagande inter cantonales est crée pour les cantons de LE MANS CENTRE, LE MANS EST-CAMPAGNE, LE MANS NORD-CAMPAGNE, LE MANS NORD-OUEST et LE MANS SUD-EST.

Le siège des commissions de propagande est fixé pour chacun des canton au chef-lieux de canton.

ARTICLE 2 : Les commissions sont composées conformément au tableaux joint en annexe du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les candidats ou leurs mandataires peuvent participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission de propagande concernant leur canton.

ARTICLE 4 : Les commissions de propagande susvisées sont chargées :

- de vérifier que les bulletins de vote et circulaires sont conformes aux dispositions du code électoral
- d'adresser, au plus tard le vendredi 11 mars 2011, pour le premier tour, et le jeudi 24 mars 2011, pour le second tour, à tous les électeurs une circulaire et un bulletin de vote de chaque candidat ;
- d'envoyer dans chaque mairie, au plus tard le vendredi 11 mars 2011 16 Heures pour le premier tour et le jeudi 24 mars 2011 16 heures , pour le second tour, les bulletins de vote de chaque candidat en nombre au moins égal à celui des électeurs inscrits.

ARTICLE 5 : Pour bénéficier des services de la commission de propagande, chaque candidat doit effectuer une déclaration de candidature à la Préfecture de la Sarthe. **Cette déclaration vaut demande de concours de la commission de propagande.**

Les dates limites de dépôt par les candidats ou leurs mandataires, auprès des commissions de propagande susvisées, des circulaires et bulletins de vote, sont fixées **au vendredi 4 mars 2011 à 12 heures**, pour le premier tour de scrutin et **au mercredi 23 mars 2011 à 12 heures**, pour le second tour. Les commissions ne sont pas tenues d'assurer l'envoi des documents remis postérieurement aux dates et heures limites.

ARTICLE 6 : M. Le Secrétaire Général de la Préfecture de La Sarthe, Mesdames et Messieurs les membres des commissions de propagandes, Mesdames et Messieurs les maires des communes concernées par les élections cantonales sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux membres de la commission et publié

LE PRÉFET,
Signé : Pascal LELARGE

Cantons	Fonction	Nom - Prénom	Qualité
ALLONNES	Président	M. Jean-Michel LAMBERT	Vice-Président chargée du tribunal d'instance du Mans
	Président Suppléant	Mme Monique LEGRAND	Vice-Président chargée du tribunal d'instance du Mans
	Membres	M. Pierre-Jean CAMPS	Directeur de Préfecture, représentant M. le Préfet
		M. Patrick LARUE	Trésorier du Mans agglomération, représentant M. le Directeur Départemental des Finances Publiques
		Mme Nathalie Thiebot M. Pascal DUPUIS	Encadrants courrier, représentants M. le Directeur Départemental de la Poste
Secrétaire	Mme Dominique FILLERE	Directrice Générale	

ELECTIONS CANTONALES DU 20 MARS 2011

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE PROPAGANDE

Cantons	Fonction	Nom - Prénom	Qualité
MAMERS	Président	Mme Véronique FOURNEL	Vice-Président chargée du tribunal de grande instance du Mans
	Président Suppléant	Mme Jennifer KERMARREC	juge au tribunal d'instance du Mans
	Membres	Mme Véronique DOISNEAU-HERRY	Sous-Préfet de l'arrondissement de Mamers représentant M. le Préfet
		M. Dominique FORTIER	contrôleur principal trésorerie de Mamers, représentant M. le Directeur Départemental des Finances Publiques
		Mme Edith BENOIT	Directeur d'établissement à Mamers, représentant M. le Directeur Départemental de la Poste
	Secrétaire	Mme Annie GESTIN	Secrétaire Générale de la mairie de Mamers

MAROLLES LES BRAULTS	Président	Mme Véronique FOURNEL	Vice-Président chargée du tribunal de grande instance du Mans
	Président Suppléant	Mme Jennifer KERMARREC	juge au tribunal d'instance du Mans
	Membres	Mme Véronique DOISNEAU-HERRY	Sous-Préfet de l'arrondissement de Mamers représentant M. le Préfet
		Mme Josette BEAUDOIN	contrôleur de la trésorerie de Marolles les Braults, représentant M. le Directeur Départemental des Finances Publiques,
		Mme Edith BENOIT	Directeur d'établissement à Mamers, représentant M. le Directeur Départemental de la Poste
	Secrétaire	Mme Anne-Marie GARNIER	Secrétaire Générale de la mairie de Marolles les Braults

MONTFORT LE GESNOIS	Président	Mme Véronique FOURNEL	Vice-Président chargée du tribunal de grande instance du Mans
	Président Suppléant	Mme Jennifer KERMARREC	juge au tribunal d'instance du Mans
	Membres	Mme Maëlle ROLLAND	Attaché de préfecture représentant M. le Préfet
		Mme Jocelyne GOUSSET	Trésorier de Connerré, représentant M. le Directeur Départemental des Finances Publiques,
		M. Jacky ESNALT	encadrant courrier à La Ferté Bernard, représentant M. le Directeur Départemental de la Poste
	Secrétaire	Mme Ophélie RONDET	Secrétaire Générale de la mairie de Montfort le Gesnois

SAINT CALAIS	Président	Mme Véronique FOURNEL	Vice-Président chargée du tribunal de grande instance du Mans
	Président Suppléant	Mme Jennifer KERMARREC	juge au tribunal d'instance du Mans
	Membres	Mme Maëlle ROLLAND	Attaché de préfecture représentant M. le Préfet
		M. Guy TROTARD	Trésorier de Saint Calais, représentant M. le Directeur Départemental des Finances Publiques
		Mme Nadine NORROY	Directeur d'établissement à Changé, représentant M. le Directeur Départemental de la Poste
	Secrétaire	Mme Florence BRASSART	Secrétaire Général de la mairie de St Calais

ELECTIONS CANTONALES DU 20 MARS 2011

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE PROPAGANDE

Cantons	Fonction	Nom - Prénom	Qualité
SAINT PATERNE	Président	Mme Véronique FOURNEL	Vice-Président chargée du tribunal de grande instance du Mans
	Président Suppléant	Mme Jennifer KERMARREC	juge au tribunal d'instance du Mans
	Membres	Mme Véronique DOISNEAU-HERRY	Sous-Préfet de l'arrondissement de Mamers représentant M. le Préfet
		Mme Marlène MARTIN BOULLAND	Trésorier de Saint Pateme, représentant M. le Directeur Départemental des Finances Publiques
		Mme Edith BENOIT	Directeur d'établissement à Mamers, représentant M. le Directeur Départemental de la Poste
	Secrétaire	Mme Patricia ROUSSEL	Secrétaire de mairie à Saint Pateme

TUFFE	Président	Mme Véronique FOURNEL	Vice-Président chargée du tribunal de grande instance du Mans
	Président Suppléant	Mme Jennifer KERMARREC	juge au tribunal d'instance du Mans
	Membres	Mme Maëlle ROLLAND	Attaché de préfecture représentant M. le Préfet
		Mme Christine POUPARD	adjoite trésorier de La Ferté Bernard, représentant M. le Directeur Départemental des Finances Publiques
		M. Jacky ESNAULT	encadrant courrier à La Ferté Bernard, représentant M. le Directeur Départemental de la Poste
	Secrétaire	Mme Elisabeth GUILLAUT	Secrétaire Générale de la mairie de Tuffé

LA CHARTRE SUR LE LOIR	Président	Mme Claire DE SOUZA	Vice-Président chargée du tribunal d'instance de La Flèche
	Président Suppléant	Mme Claire LIAUD-SAVARY	Vice-Président chargée du tribunal d'instance de La Flèche
	Membres	M. Dominique GROULT	Secrétaire général de la sous-préfecture de l'arrondissement de La Flèche, représentant M. le Préfet,
		M. Bernard GUERIN	Trésorier de Château du Loir, représentant M. le Directeur Départemental des Finances Publiques,
		Mme Valérie DARONDEAU	responsable distribution à Château du Loir, représentant M. le Directeur Départemental de la Poste
	Secrétaire	Mme Martine BAUVAIS	Secrétaire Général de la mairie de La Chartre sur Le Loir

LE GRAND LUCE	Président	Mme Claire DE SOUZA	Vice-Président chargée du tribunal d'instance de La Flèche
	Président Suppléant	Mme Claire LIAUD-SAVARY	Vice-Président chargée du tribunal d'instance de La Flèche
	Membres	M. Dominique GROULT	Secrétaire général de la sous-préfecture de l'arrondissement de La Flèche, représentant M. le Préfet,
		Mme Cécile MAINGOT	Trésorier du Grand-Lucé/La Chartre, représentant M. le Directeur Départemental des Finances Publiques
		Mme Nadine NORROY	Directeur d'établissement à Changé, représentant M. le Directeur Départemental de la Poste
	Secrétaire	Mme Fabienne GABBANI	Secrétaire Générale de la mairie du Grand-Lucé

ELECTIONS CANTONALES DU 20 MARS 2011

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE PROPAGANDE

Cantons	Fonction	Nom - Prénom	Qualité
---------	----------	--------------	---------

LE LUDE	Président	Mme Claire DE SOUZA	Vice-Président chargée du tribunal d'instance de La Flèche
	Président Suppléant	Mme Claire LIAUD-SAVARY	Vice-Président chargée du tribunal d'instance de La Flèche
	Membres	M. Dominique GROULT	Secrétaire général de la sous-préfecture de l'arrondissement de La Flèche, représentant M. le Préfet,
		M. Thierry DUHAYON	Trésorier de La Flèche, représentant M. le Directeur Départemental des Finances Publiques,
		M. Joël VALLOT	Directeur d'établissement à La Flèche, représentant M. le Directeur Départemental de la Poste
	Secrétaire	M. Jean- Michel POUGET	Secrétaire Général de la mairie du Lude

MALICORNE SUR SARTHE	Président	Mme Claire DE SOUZA	Vice-Président chargée du tribunal d'instance de La Flèche
	Président Suppléant	Mme Claire LIAUD-SAVARY	Vice-Président chargée du tribunal d'instance de La Flèche
	Membres	M. Dominique GROULT	Secrétaire général de la sous-préfecture de l'arrondissement de La Flèche, représentant M. le Préfet,
		M. Michel TERRIER	Trésorier de la Suze sur Sarthe, représentant M. le Directeur Départemental des Finances Publiques,
		M. Jacques MOTTAIS	Directeur d'établissement à Sablé sur Sarthe, représentant M. le Directeur Départemental de la Poste
	Secrétaire	Mme Colette CHAPPUIS	Secrétaire Générale de la mairie de Malicorne sur Sarthe

ELECTIONS CANTONALES DU 20 MARS 2011

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE PROPAGANDE

Cantons	Fonction	Nom - Prénom	Qualité
SABLE SUR SARTHE	Président	Mme Claire DE SOUZA	Vice-Président chargée du tribunal d'instance de La Flèche
	Président Suppléant	Mme Claire LIAUD-SAVARY	Vice-Président chargée du tribunal d'instance de La Flèche
	Membres	M. Dominique GROULT	Secrétaire général de la sous-préfecture de l'arrondissement de La Flèche, représentant M. le Préfet,
		Mme Antoinette MARTOT	Trésorier de Sablé sur Sarthe, représentant M. le Directeur Départemental des Finances Publiques
		M. Jacques MOTTAIS	Directeur d'établissement à Sablé sur Sarthe, représentant M. le Directeur Départemental de la Poste
	Secrétaire	Mme Marie-Laure DAGUET	Responsable des Services Généraux à la mairie de Sablé sur Sarthe

**Commission Inter Cantonale pour les cantons de LE MANS CENTRE, LE MANS EST-CAMPAGNE,
LE MANS NORD CAMPAGNE, LE MANS NORD OUEST et LE MANS SUD-EST**

Cantons	Fonction	Nom - Prénom	Qualité
LE MANS CENTRE	Président	M. Jean-Michel LAMBERT	Vice-Président chargée du tribunal d'instance du Mans
LE MANS EST -CAMPAGNE	Président Suppléant	Mme Monique LEGRAND	Vice-Président chargée du tribunal d'instance du Mans
LE MANS NORD CAMPAGNE	Membres	M. Pierre-Jean CAMPS	Directeur de Préfecture, représentant M. le Préfet
LE MANS NORD OUEST		M. Gérard LERET	Trésorier du Mans ville, représentant M. le Directeur Départemental des Finances Publiques
LE MANS SUD EST		M. Yvan SALAUN	Responsable qualité, représentant M. le Directeur Départemental de la Poste
	Secrétaire	Mme Laurence POITOU	Chef du Service Population à la Ville du Mans

SECOND TOUR

ELECTIONS CANTONALES DU 27 MARS 2011

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE PROPAGANDE

Cantons	Fonction	Nom - Prénom	Qualité
---------	----------	--------------	---------

ALLONNES	Président	Mme Monique LEGRAND	Vice-Président chargée du tribunal d'instance du Mans
	Président Suppléant	M. Jean-Michel LAMBERT	Vice-Président chargée du tribunal d'instance du Mans
	Membres	M. Pierre-Jean CAMPS	Directeur de Préfecture, représentant M. le Préfet
		M. Patrick LARUE	Trésorier du Mans agglomération, représentant M. le Directeur Départemental des Finances Publiques
		Mme Nathalie Thiebot M. Pascal DUPUIS	Encadrants courrier, représentants M. le Directeur Départemental de la Poste
	Secrétaire	Mme Dominique FILLERE	Directrice Générale des Services de la mairie d'Allonnes

BEAUMONT SUR SARTHE	Président	Mme Véronique FOURNEL	Vice-Président chargée du tribunal de grande instance du Mans
	Président Suppléant	Mme Jennifer KERMARREC	juge au tribunal d'instance du Mans
	Membres	Mme Véronique DOISNEAU-HERRY	Sous-Préfet de l'arrondissement de Mamers représentant M. le Préfet
		Mme Catherine DUVAL	Trésorier de Beaumont-sur-Sarthe, représentant M. le Directeur Départemental des Finances Publiques
		Mme Edith BENOIT	Directeur d'établissement à Mamers, représentant M. le Directeur Départemental de la Poste
	Secrétaire	Mme Chantal LEBRETON	Secrétaire Générale de la mairie de Beaumont sur Sarthe

CONLIE	Président	Mme Véronique FOURNEL	Vice-Président chargée du tribunal de grande instance du Mans
	Président Suppléant	Mme Jennifer KERMARREC	juge au tribunal d'instance du Mans
	Membres	Mme Véronique DOISNEAU-HERRY	Sous-Préfet de l'arrondissement de Mamers représentant M. le Préfet
		M. Philippe CHAIGNEAU	Trésorier de Conlie, représentant M. le Directeur Départemental des Finances Publiques
		Mme Audrey VIOLLET	Directeur d'établissement à Sillé le Guillaume, représentant M. le Directeur départemental de la Poste
	Secrétaire	Mme Sylvaine BOUX	Secrétaire de la mairie de Conlie

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE PROPAGANDE

Cantons	Fonction	Nom - Prénom	Qualité
MAMERS	Président	Mme Véronique FOURNEL	Vice-Président chargée du tribunal de grande instance du Mans
	Président Suppléant	Mme Jennifer KERMARREC	juge au tribunal d'instance du Mans
	Membres	Mme Véronique DOISNEAU-HERRY	Sous-Préfet de l'arrondissement de Mamers représentant M. le Préfet
		M. Dominique FORTIER	contrôleur principal trésorerie de Mamers, représentant M. le Directeur Départemental des Finances Publiques
		Mme Edith BENOIT	Directeur d'établissement à Mamers, représentant M. le Directeur Départemental de la Poste
Secrétaire	Mme Annie GESTIN	Secrétaire Générale de la mairie de Mamers	
MAROLLES LES BRAULTS	Président	Mme Véronique FOURNEL	Vice-Président chargée du tribunal de grande instance du Mans
	Président Suppléant	Mme Jennifer KERMARREC	juge au tribunal d'instance du Mans
	Membres	Mme Véronique DOISNEAU-HERRY	Sous-Préfet de l'arrondissement de Mamers représentant M. le Préfet
		Mme Josette BEAUDOIN	contrôleur de la trésorerie de Marolles les Braults, représentant M. le Directeur Départemental des Finances Publiques,
		Mme Edith BENOIT	Directeur d'établissement à Mamers, représentant M. le Directeur Départemental de la Poste
Secrétaire	Mme Anne-Marie GARNIER	Secrétaire Générale de la mairie de Marolles les Braults	
MONTFORT LE GESNOIS	Président	Mme Véronique FOURNEL	Vice-Président chargée du tribunal de grande instance du Mans
	Président Suppléant	Mme Jennifer KERMARREC	juge au tribunal d'instance du Mans
	Membres	Mme Véronique DOISNEAU-HERRY	Sous-Préfet de l'arrondissement de Mamers représentant M. le Préfet
		Mme Jocelyne GOUSSET	Trésorier de Connerré, représentant M. le Directeur Départemental des Finances Publiques,
		M. Jacky ESNAULT	encadrant courrier à La Ferté Bernard, représentant M. le Directeur Départemental de la Poste
Secrétaire	Mme Ophélie RONDET	Secrétaire Générale de la mairie de Montfort le Gesnois	
SAINT CALAIS	Président	Mme Véronique FOURNEL	Vice-Président chargée du tribunal de grande instance du Mans
	Président Suppléant	Mme Jennifer KERMARREC	juge au tribunal d'instance du Mans
	Membres	Mme Véronique DOISNEAU-HERRY	Sous-Préfet de l'arrondissement de Mamers représentant M. le Préfet
		M. Guy TROTARD	Trésorier de Saint-Calais, représentant M. le Directeur Départemental des Finances Publiques
	Mme Nadine		

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE PROPAGANDE

Cantons	Fonction	Nom - Prénom	Qualité
SAINT PATERNE	Président	Mme Véronique FOURNEL	Vice-Président chargée du tribunal de grande instance du Mans
	Président Suppléant	Mme Jennifer KERMARREC	juge au tribunal d'instance du Mans
	Membres	Mme Véronique DOISNEAU-HERRY	Sous-Préfet de l'arrondissement de Mamers représentant M. le Préfet
		Mme Marlène MARTIN BOULLAND	Trésorier de Saint Pateme, représentant M. le Directeur Départemental des Finances Publiques
		Mme Edith BENOIT	Directeur d'établissement à Mamers, représentant M. le Directeur Départemental de la Poste
	Secrétaire	Mme Patricia ROUSSEL	Secrétaire de mairie à Saint Pateme

TUFFE	Président	Mme Véronique FOURNEL	Vice-Président chargée du tribunal de grande instance du Mans
	Président Suppléant	Mme Jennifer KERMARREC	juge au tribunal d'instance du Mans
	Membres	Mme Véronique DOISNEAU-HERRY	Sous-Préfet de l'arrondissement de Mamers représentant M. le Préfet
		Mme Christine POUPARD	adjoite trésorier de La Ferté-Bernard, représentant M. le Directeur Départemental des Finances Publiques
		M. Jacky ESNALTY	encadrant courrier à La Ferté Bernard, représentant M. le Directeur Départemental de la Poste
	Secrétaire	Mme Elisabeth GUILLAUT	Secrétaire Générale de la mairie de Tuffé

LA CHARTRE SUR LE LOIR	Président	Mme Claire LIAUD-SAVARY	Vice-Président chargée du tribunal d'instance de La Flèche
	Président Suppléant	Mme Claire DE SOUZA	Vice-Président chargée du tribunal d'instance de La Flèche
	Membres	M. Dominique GROULT	Secrétaire général de la sous-préfecture de l'arrondissement de La Flèche, représentant M. le Préfet,
		M. Bernard GUERIN	Trésorier de Château du Loir, représentant M. le Directeur Départemental des Finances Publiques,
		Mme Valérie DARONDEAU	responsable distribution à Château du loir, représentant M. le Directeur Départemental de la Poste
	Secrétaire	Mme Martine BAUVAIS	Secrétaire Général de la mairie de La Chartre sur Le Loir

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE PROPAGANDE

Cantons	Fonction	Nom - Prénom	Qualité
LE GRAND LUCE	Président	Mme Claire LIAUD-SAVARY	Vice-Président chargée du tribunal d'instance de La Flèche
	Président Suppléant	Mme Claire DE SOUZA	Vice-Président chargée du tribunal d'instance de La Flèche
	Membres	M. Dominique GROULT	Secrétaire général de la sous-préfecture de l'arrondissement de La Flèche, représentant M. le Préfet,
		Mme Cécile MAINGOT	Trésorier du Grand-Lucé/La Chartre, représentant M. le Directeur Départemental des Finances Publiques
		Mme Nadine NORROY	Directeur d'établissement à Changé, représentant M. le Directeur Départemental de la Poste
	Secrétaire	Mme Fabienne GABBANI	Secrétaire Générale de la mairie du Grand-Lucé

LE LUDE	Président	Mme Claire LIAUD-SAVARY	Vice-Président chargée du tribunal d'instance de La Flèche
	Président Suppléant	Mme Claire DE SOUZA	Vice-Président chargée du tribunal d'instance de La Flèche
	Membres	M. Dominique GROULT	Secrétaire général de la sous-préfecture de l'arrondissement de La Flèche, représentant M. le Préfet,
		M. Thierry DUHAYON	Trésorier de La Flèche, représentant M. le Directeur Départemental des Finances Publiques,
		M. Joël VALLOT	Directeur d'établissement à La Flèche, représentant M. le Directeur Départemental de la Poste
	Secrétaire	M. Jean- Michel POUGET	Secrétaire Général de la mairie du Lude

MALICORNE SUR SARTHE	Président	Mme Claire LIAUD-SAVARY	Vice-Président chargée du tribunal d'instance de La Flèche
	Président Suppléant	Mme Claire DE SOUZA	Vice-Président chargée du tribunal d'instance de La Flèche
	Membres	M. Dominique GROULT	Secrétaire général de la sous-préfecture de l'arrondissement de La Flèche, représentant M. le Préfet,
		M. Michel TERRIER	Trésorier de la Suze sur Sarthe, représentant M. le Directeur Départemental des Finances Publiques,
		M. Jacques MOTTAIS	Directeur d'établissement à Sablé sur Sarthe, représentant M. le Directeur Départemental de la Poste
	Secrétaire	Mme Colette CHAPPUIS	Secrétaire Générale de la mairie de Malicorne sur Sarthe

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE PROPAGANDE

Cantons	Fonction	Nom - Prénom	Qualité
SABLE SUR SARTHE	Président	Mme Claire LIAUD-SAVARY	Vice-Président chargée du tribunal d'instance de La Flèche
	Président Suppléant	Mme Claire DE SOUZA	Vice-Président chargée du tribunal d'instance de La Flèche
	Membres	M. Dominique GROULT	Secrétaire général de la sous-préfecture de l'arrondissement de La Flèche, représentant M. le Préfet,
		Mme Antoinette MARTOT	Trésorier de Sablé sur Sarthe, représentant M. le Directeur Départemental des Finances Publiques
		M. Jacques MOTTAIS	Directeur d'établissement à Sablé sur Sarthe, représentant M. le Directeur Départemental de la Poste
	Secrétaire	Mme Marie-Laure DAGUET	Responsable des Services Généraux à la mairie de Sablé sur Sarthe

Commission Inter Cantonale pour les cantons de LE MANS CENTRE, LE MANS EST-CAMPAGNE, LE MANS NORD CAMPAGNE, LE MANS NORD OUEST et LE MANS SUD-EST

Cantons	Fonction	Nom - Prénom	Qualité
---------	----------	--------------	---------

LE MANS CENTRE	Président	Mme Monique LEGRAND	Vice-Président chargée du tribunal d'instance du Mans
LE MANS EST -CAMPAGNE	Président Suppléant	M. Jean-Michel LAMBERT	Vice-Président chargée du tribunal d'instance du Mans
LE MANS NORD CAMPAGNE	Membres	M. Pierre-Jean CAMPS	Directeur de Préfecture, représentant M. le Préfet
LE MANS NORD OUEST		M. Gérard LERET	Trésorier du Mans ville, représentant M. le Directeur Départemental des Finances Publiques
LE MANS SUD EST		M. Yvan SALAUN	Responsable qualité, représentant M. le Directeur Départemental de la Poste
	Secrétaire	Mme Laurence POITOU	Chef du Service Population à la Ville du Mans



PREFECTURE SARTHE

Arrêté n °2011031-0012

signé par LELARGE Pascal
le 31 Janvier 2011

PREFECTURE 72
DRLP

Elections cantonales des 20 et 27 mars 2011
Arrêté fixant les dates de dépôt des
candidatures et des documents de propagande

Service origine :

Direction de la
Réglementation et des
Libertés Publiques

Bureau de la l'Etat Civil, des
naturalisations, des élections
et de la réglementation générale

Arrêté n° 2011031-0012 / 1^{ère} Direction du 31 janvier 2011

OBJET : Elections cantonales des 20 et 27 mars 2011.
Dates de dépôt des candidatures
Dates de dépôt des documents de propagande

LE PRÉFET DE LA SARTHE
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le Code Electoral ;

- VU le décret n° 2010-1399 du 12 novembre 2010 portant convocation des collèges électoraux pour procéder au renouvellement de la série sortante des conseillers généraux,

Sur proposition du Secrétaire Général,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Les déclarations de candidature pour les élections cantonales des 20 et 27 mars 2011 seront déposées pour les deux tours de scrutin à la préfecture de la Sarthe – pl. A. Briand – 72000 LE MANS, aux jours et horaires suivants :

1^{er} tour		2^{ème} tour	
Lundi 14 février	de 8h30 à 16h00	Lundi 21 mars	de 8h30 à 16h00
Mardi 15 février		Mardi 22 mars	
Mercredi 16 février			
Jeudi 17 février			
Vendredi 18 février	de 8h30 à 15h00		
Samedi 19 février	de 9h00 à 12h00		
Lundi 21 février	de 8h30 à 16h00		

ARTICLE 2 : Les documents à envoyer aux électeurs et aux mairies devront être déposés par les candidats dans les mairies chefs-lieux de canton :

Pour le premier tour de scrutin : au plus tard le vendredi 4 mars à 12h00.

Pour le second tour de scrutin : au plus tard le mercredi 23 mars à 12h00.

ARTICLE 3 : Pour le premier tour de scrutin, l'ordre d'attribution des emplacements d'affichage sera effectué par tirage au sort le 22 février. Les candidats seront informés de l'heure du tirage au sort et pourront s'y faire représenter par leurs mandataires dûment désignés.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les mairies concernées par le scrutin cantonal des 20 et 27 mars.

LE PRÉFET,